

**ARRETE N°2017-058**  
**PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DES SECRETARIATS DES SECTIONS**  
**DISCIPLINAIRES DU CONSEIL ACADMIQUE DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE

Vu le code de l'éducation et notamment son article R 712-28;

Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

**ARRETE**

**Article 1**

Sont désignés membres des secrétariats des deux sections disciplinaires respectivement compétentes à l'égard des usagers et à l'égard des enseignants et enseignants-chercheurs :

- Patrick LOPEZ, responsable du service juridique ;
- Philippe DECLAIRIEUX, chargé d'affaires juridiques ;
- Sofiane AISSAOUI, chargé d'affaires juridiques.

**Article 2**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 07 juillet 2017

  
Annick ALLAIGRE